csviamonde.ca



Toronto, le 12 mars 2020

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

La santé et le bien-être des élèves ainsi que des membres du personnel constituent la priorité absolue du Conseil scolaire Viamonde. Nous continuons activement de surveiller l'évolution de la situation entourant le nouveau coronavirus (2019-nCoV), ceci en partenariat avec les bureaux de santé locaux et les agences gouvernementales (santé Canada et santé publique Ontario).

Comme le recommande <u>l'Agence de la santé publique du Canada</u> (ASPC), le Conseil continue de faire activement la promotion des mesures de précaution habituelle contre les maladies respiratoires, c'est-à-dire les mêmes précautions qui sont recommandées chaque année pour la saison des rhumes et de la grippe, en matière d'hygiène des mains et à l'étiquette.

Le Conseil a également renforcé dans les écoles et bureaux administratifs la mise en œuvre de ses standards élevés de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées pour limiter la propagation de virus.

En guise de rappel, le ministère de la Santé de l'Ontario consacre une page Web au nouveau coronavirus 2019 (COVID-19), qui est actualisée régulièrement. On y trouve des renseignements sur l'état des cas de COVID-19 dans la province, des conseils sur les mesures de précaution et des feuilles de renseignements. Ces dernières sont disponibles en français, en anglais et dans plus de 20 autres langues; vous pouvez en discuter également avec votre enfant.

Avec le congé de mars qui pointe à l'horizon, plusieurs familles de Viamonde ont des questions au sujet des voyages déjà planifiés ou en cours de planification. Comme vous le savez, les circonstances entourant le COVID-19 évoluent et les avis pourraient changer rapidement. La décision de partir ou non en voyage vous appartient cependant, il est important de <u>vérifier votre destination</u> avant de partir pour connaître les risques et vous préparer en conséquence. Veuillez noter que l'ASPC recommande aux Canadiens d'éviter tout voyage en croisière en raison de l'épidémie de COVID-19 en cours.

Si vous partez en voyage, il est recommandé de surveiller votre état de santé pendant votre voyage et à votre retour. Si vous tombez malade en voyage, <u>appelez à l'avance un professionnel de la santé</u> pour lui expliquer vos symptômes. Si vous tombez malade à votre retour, veuillez appeler le <u>bureau de santé de votre collectivité</u> pour obtenir des directives supplémentaires. En règle générale, il est recommandé de suivre les mesures suivantes si vous tombez malade à votre retour :

- restez à la maison et isolez-vous (sauf pour recevoir des soins médicaux)
- si vous devez quitter votre domicile, <u>portez un masque</u> ou couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier-mouchoir, et tenez-vous à une distance de deux mètres des autres personnes

J'apprends. J'étudie. Je réussis.

- évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux et dans les centres de soins de longue durée, plus précisément les personnes âgées et celles qui sont atteintes d'une maladie chronique ou dont le système immunitaire est affaibli
- évitez de recevoir des visiteurs à domicile
- couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras lorsque vous toussez ou éternuez
- faites livrer vos provisions à domicile plutôt que de sortir faire vos courses
- les provisions doivent être déposées à l'extérieur du domicile pour assurer une distance de deux mètres.

Les agences provinciales et fédérales de santé continuent de fournir des directives aux conseils scolaires pour assurer la protection des élèves et des membres du personnel. À ce jour, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a évalué le risque pour la santé publique associé au COVID-19 comme étant <u>faible</u> pour la population générale du Canada.

Si les avis venaient à changer, nous vous informerons immédiatement et mettrons en œuvre les mesures préconisées pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves et des membres du personnel.

Veuillez agréer, chers parents, tuteurs ou tutrices, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'éducation,

Martin Bertrand

c. c. Membres du Conseil

Membres du comité exécutif

Directions et directions adjointes d'école

Membres du personnel des écoles et des bureaux administratifs